

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**02 DECEMBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de S<sup>T</sup> DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural de la commune, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

**Présents :**     **Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, CECILLON Gilles, MARTIN Benjamin, RONDEPIERRE Thierry, TROMPIER Jacques, EVIEUX Sébastien, MONIN Lionel,**  
                  **Mesdames : BELHADI Sylvie, BOISSIER Catherine, MAGAUD Joëlle, GRANAT Marie-André, GUILLAUD Marie-Thérèse, TREDAN Sophie, BARRAL Christel, GALLIEN Claire**

**Secrétaire de séance : BELHADI Sylvie**

**Absents Excusés : VAQUERO Marielle, BOIZOT Xavier-Dominique**

**Demande de participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS.**

Dès le début de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de rajouter une question qui n'était pas à l'ordre du jour : l'établissement du montant de la participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ACCEPTE**

De rajouter la délibération sur le montant de la participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS à l'ordre du jour.

N° 2020_12_47	Création d'une commission d'appel d'offres	Réf Actes : 5.3
---------------	--	-----------------

Il convient de constituer une commission d'appel d'offres pour les marchés publics à venir.

Monsieur le Maire demande qui souhaite participer à cette commission afin d'analyser les offres reçues.

Il est rappelé que trois titulaires et trois suppléants doivent siéger à cette commission.

Sont proposés pour cette commission :

Philippe GUERIN, Président, Marie-André GRANAT, Christel BARRAL et Gilles CECILLON titulaires, Catherine BOISSIER, Thierry RONDEPIERRE et Benjamin MARTIN suppléants.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur acceptation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

La première réunion pour cette commission est prévue le jeudi 10 décembre à 20h00.

N° 2020_12_48	Réf Actes : 7.5.5
Subvention exceptionnelle en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes	

Un appel aux dons a été lancé pour soutenir financièrement les communes des Alpes-Maritimes sinistrées après la tempête ALEX qui, comme le rappelle Monsieur le Maire, a causé des morts.

Monsieur le Maire propose de répondre à cet élan de solidarité en accordant une subvention exceptionnelle de 1 000 €. Cette somme sera versée sur le compte ouvert par l'Association des maires des Alpes-Maritimes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des communes sinistrées des Alpes-Maritimes,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € sur le compte de l'Association des maires des Alpes Maritimes.

**DONNE**

Pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

N° 2020_12_49	Réf Actes : 5.1
Modification des représentants au SICTOM de la région de Morestel	

Vu l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu la délibération n° 1100-2020-58 approuvant la modification des statuts du SICTOM de la région de Morestel,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2020-06-08-011 portant révision statutaire du SICTOM de la région de Morestel,

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a désigné ses représentants au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Morestel (SICTOM de la région de Morestel) lors du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020).

Gilles CECILLON a été désigné délégué suppléant.

Gilles CECILLON ne souhaitant plus être désigné, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

**ACCEPTE**

De nommer Lionel MONIN pour être délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au sein du SICTOM de la région de Morestel.

N° 2020\_12\_50

Réf Actes : 5.1

Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur le Maire propose de désigner Sophie TREDAN comme référente ambroisie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

**ACCEPTE**

De nommer Sophie TREDAN comme référente ambroisie pour la Commune de Saint-Didier-de-la-Tour.

**Représentants à la commission agricole des Vals du Dauphiné.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le représentant de la Commune à la commission agricole des Vals du Dauphiné.

Aux vues de ses engagements professionnels, il propose que Marielle VAQUERO, qui était suppléante, soit titulaire, Pierre ROUSSET sera suppléant.

N° 2020\_12\_51

Réf Actes : 5.7.7.5

Adhésion au service commun Systèmes d'Information des VDD  
et signature d'une convention de service commun

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à ce service depuis plusieurs années.

Il s'agit de moyens collectifs mis à disposition du personnel pour gérer les systèmes réseaux informatiques au niveau des Vals du Dauphiné ; ce sont des salariés de la Communauté de Communes.

Cette convention peut être dénoncée chaque année.

Son coût unitaire est un forfait exprimé en euros par heure et l'évolution du montant est annoncée annuellement ; la commune a 8 jours pour donner son acceptation.

Ce forfait est fixé à 12 heures par mois à 22 € de l'heure pour la commune ; soit 144 heures annuelles pour 3 168 €.

6 personnes travaillent pour ce service.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'intérêt manifesté par la Commune pour bénéficier des prestations du Service Systèmes d'informations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales il propose aux membres du Conseil d'adhérer au Service Systèmes d'informations commun mis en place sur le territoire des Vals du Dauphiné. Il s'agit d'un service entièrement géré par la Communauté de communes, mis en commun avec notre commune selon une quotité définie par convention.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectuerait sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement défini dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions :

### **APPROUVE**

L'adhésion de la Commune au service commun Systèmes d'informations de la Communauté de communes.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer, avec la Communauté de communes, en vertu de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention de service commun qui définit précisément les missions, les responsabilités et les modalités financières.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

N° 2020\_12\_52

Réf Actes : 7.5.5

Demande de participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, une commune accueillant des élèves extérieurs à celle-ci dans des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (classes ULIS) peut solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés, à la condition que celles-ci n'aient pas la structure adéquate pour les accueillir ou qu'une dérogation ait été signée par le Maire de la commune.

4 communes accueillent 6 enfants :

- Saint-Victor-de-Morestel
- Aoste
- La Tour-du-Pin
- Les Avenières

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS à 600 € par enfant.

Ce montant a été calculé en fonction du coût de fonctionnement par enfant dans les écoles de Saint-Didier-de-la-Tour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions :

### **APPROUVE**

Le montant de 600 € par enfant par an en participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS.

### **Point sur les commissions et groupe de travail.**

Monsieur le Maire annonce la libération d'un logement communal à la fin du mois de décembre 2020, occupé par Eléonore DENISSE.

Le sujet de la relocation sera donc à évoquer lors du prochain Conseil Municipal.

Commission Bâtiment : présentation par Gilles CECILLON.

Un appel d'offres public a été lancé pour les travaux de l'école maternelle le 22 octobre 2020 avec une date de réponse fixée au 19 novembre 2020.

Principalement des entreprises locales ont répondu aux appels d'offres pour les lots 1, 2, 3.

Les deux commissions se réunissent le lundi 21 décembre à 18h30 pour étudier avec l'architecte le projet ADMR.

Gilles CECILLON remercie Christel BARRAL et Marie-André GRANAT pour leur aide apportée au lancement des appels d'offres.

Commission Scolaire : présentation par Catherine BOISSIER.

Une rencontre a eu lieu avec les parents d'élèves le 7 novembre suite au questionnaire concernant les problèmes à la cantine. Le compte-rendu sera diffusé à toutes les familles.

1 agent a été testé positif au COVID entraînant la septaine de 4 autres collègues, soit 5 personnes arrêtées en même temps.

Nous avons sollicité Christian POULET pour la préparation des repas en cuisine et sa femme Chantal pour le service en salle de cantine, que nous remercions.

Nous avons aussi demandé un appui à des mairies des VDD. Le Maire de Saint-Clair-de-la-Tour a mis un agent à disposition pendant quatre jours.

Nous remercions également Joëlle MAGAUD, Marie-Thérèse GUILLAUD et Thomas GLEIZE pour leur aide apportée en garderie.

Le projet de sortie de classe à VULCANIA est prévu pour les 10, 11 et 12 mai 2021. La participation demandée aux familles est d'environ 50 €.

Commission Finances : présentation par Pierre ROUSSET.

Le budget est bien maîtrisé.

Commission Voirie : présentation par Pierre ROUSSET.

Le chemin de la Mure sera terminé demain.

Les passages piétons sont terminés.

Nous avons rencontré la tutrice du propriétaire de la maison qui s'écroule à l'entrée de Saint-Didier-de-la-Tour pour trouver une solution.

#### Commission Environnement :

Philippe GUERIN annonce que Bernard BADIN, Maire de Torchefelon, a proposé trois dates pour présenter la politique de développement durable de la COM COM : le 17, le 21 et le 22 décembre 2020.

Les membres de la commission n'ayant pas de disponibilité en commun, Monsieur le Maire demandera à Bernard BADIN de décaler la présentation sur le mois de janvier 2021.

Monsieur le Maire propose au groupe environnement une réunion le mardi 15 décembre à 19h30 pour préparer les projets 2021.

Commission Communication : présentation par Thomas GLEIZE.

#### Communication interne

Il était nécessaire d'installer le nouveau Nextcloud car l'ancien avait atteint sa quantité maximale et l'extension de données était payante.

Le débit internet depuis le changement d'opérateur Orange est excellent.

A la demande des institutrices de l'école maternelle trois téléphones ont été installés.

Les cartes SIM pour les téléphones d'astreinte n'ont toujours pas été reçues.

#### Communication externe

La préparation de la Gazette avance bien. Elle sera plus importante cette année, avec environ dix pages supplémentaires. Sa distribution est à organiser pendant les vacances (prévue du 21 au 27 décembre 2020).

Thomas GLEIZE soulève le prix exorbitant pour l'entretien du panneau d'affichage : 2 500 € HT par an et cherche d'autres solutions moins coûteuses.

L'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés est reporté à 2021.

Monsieur le Maire précise que les manifestations prévues en ce début d'année ne se feront sûrement pas.

L'invitation au personnel pour la fin d'année est maintenue au vendredi 18 décembre à 19h00 lors de laquelle des chèques cadeaux des VDD d'une valeur de 40 € seront remis accompagnés d'un ballotin de chocolats.

CCAS et Commission Action Sociale – Vie associative : présentation par Sylvie BELHADI.

La distribution des colis de Noël se fera les 11 et 12 décembre dans 88 foyers, répartie en huit groupes.

Une permanence est prévue à la cantine le samedi 19 décembre.

La vie associative est à l'arrêt en raison de la crise sanitaire, et Philippe GUERIN annonce que deux associations se sont dissoutes : l'association de musique ZYCO'S et l'Association des Anciens Sapeurs-Pompiers de Saint Didier de la Tour A.A.S.P.A.R.

Marc GHIZZO a démissionné du rucher de l'école et la gestion des ruches est reprise par un apiculteur de Corbelin.

Le CCAS arrête sa collaboration avec le CCAS de La Tour-du-Pin et fait appel au traiteur Marc FERRET de Corbelin pour la préparation et le portage des repas. Le tarif du traiteur est de 9 € livraison comprise (1 € de subvention du CCAS et 8 € à la charge des bénéficiaires). Sa collaboration débutera au 1<sup>er</sup> février 2021 pour dix personnes bénéficiaires.

## Questions diverses

La SNCF a répondu au questionnement de la Mairie concernant l'effondrement d'un talus sur la ligne de chemin de fer après le passage à niveau direction Charpenay.

La SNCF étant propriétaire du talus assurera le financement de la réfection.

La Mairie financera des travaux limités à la voirie.

Monsieur le Maire annonce le pavoisement des bâtiments publics le 5 décembre prochain, journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

La séance est levée à 22h24.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 5 janvier 2021.

La secrétaire de séance,  
Sylvie BELHADI

Le Maire,  
Philippe GUERIN